|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | **F** |
| WIPO/EXP/GR/GE/18/1 | | |
| ORIGINAL: anglais | | |
| DATE: 14 juin, 2018 | | |

Groupe spécial d’experts sur les ressources génétiques

**Genève, le 24 juin 2018**

NOTE D’INFORMATION sur la méthodologie et LE PROGRAMme

*établie par le Bureau international de l’OMPI*

1. L’objectif général du groupe spécial d’experts sur les ressources génétiques est, ainsi qu’il ressort du mandat du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) et des décisions prises à la trente‑cinquième session de l’IGC qui s’est tenue du 19 au 23 mars 2018, de traiter de questions juridiques, politiques et techniques spécifiques. Un rapport sur les résultats des travaux sera soumis à l’IGC pour suite à donner.
2. La présente note d’information expose la méthodologie et le programme du groupe spécial d’experts, conformément aux décisions prises à la trente‑cinquième session de l’IGC.
3. Une note d’information distincte sur les questions de fond (document WIPO/EXP/GR/GE/18/2) mentionnera des questions plus précises et contiendra des informations générales sur la liste des questions à traiter, à savoir :

* objet, y compris la portée (propriété intellectuelle ou brevets) et l’emploi des termes – ressources génétiques, savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques, produits dérivés;
* divulgation :
* Élément déclencheur et emploi des termes – directement fondés sur l’utilisation.
* Contenu et emploi des termes – source, pays fournisseur, pays d’origine.
* Conséquences en cas de non‑respect – sanctions ou moyens de recours;
* bases de données : questions techniques telles que les mesures de protection et questions pratiques concernant la création et le fonctionnement des bases de données;
* mécanismes relatifs à la diligence requise : questions techniques concernant la création et le fonctionnement de divers mécanismes de ce type.

1. D’une manière générale, ainsi qu’il ressort des décisions prises à la trente‑cinquième session de l’IGC, le groupe spécial d’experts agira de manière transparente et sans exclusive.

Mandat

1. Ainsi qu’il ressort des décisions prises à la trente‑cinquième session de l’IGC, la session plénière de l’IGC est l’organe de négociation et de décision. Le groupe spécial d’experts est chargé d’appuyer et de faciliter les négociations dans le cadre de l’IGC en fournissant des conseils et des analyses sur les questions à traiter.

Experts

1. Tous les experts participeront à titre personnel. Les experts désignés pour participer à la réunion, conformément aux décisions prises à la trente‑cinquième session de l’IGC, figurent sur la liste des participants de la réunion (document WIPO/EXP/GR/GE/18/INF/1).
2. Il est proposé d’appliquer pour la réunion la règle de Chatham House, selon laquelle “les participants sont libres d’utiliser les informations reçues, mais ils ne doivent révéler ni l’identité ni l’affiliation des conférenciers, de même qu’ils ne doivent pas révéler l’identité des autres participants”.
3. Tous les participants sont également priés de respecter le caractère officieux des travaux du groupe spécial d’experts et de s’abstenir de divulguer au public, que ce soit “en direct” ou à tout moment ultérieur, le contenu ou la nature des discussions qui ont lieu durant les travaux du groupe, ni en termes généraux ni en citant les propos d’un expert en particulier.
4. Conformément aux décisions prises à la trente‑cinquième session de l’IGC, le Secrétariat de l’OMPI a invité les trois experts ci‑après à participer, à titre personnel, à la réunion :

* M. Pedro Roffe, membre éminent du Centre international pour le commerce et le développement durable;
* Mme Manisha Desai, Union chimique belge (UCB); et
* M. Paul Oldham, directeur, One World Analytics, et professeur principal invité auprès de l’Université des Nations Unies.

Coprésidents

1. Conformément aux décisions prises à la trente‑cinquième session de l’IGC, le président de l’IGC, M. Ian Goss (Australie) a nommé M. Pedro Roffe et Mme Krisztina Kovacs (responsable des politiques, Commission européenne) vice‑présidents du groupe spécial d’experts. M. Roffe fait partie des experts nommés par le Secrétariat de l’OMPI et Mme Kovacs des experts nommés par l’Union européenne au nom de l’Union européenne et de ses États membres.
2. M. Roffe et Mme Kovacs coprésideront le groupe spécial d’experts, présenteront les questions et animeront les débats.

Compte rendu à l’IGC

1. Lors de la trente‑sixième session de l’IGC, M. Roffe et Mme Kovacs, en leur qualité de coprésidents du groupe spécial d’experts sur les ressources génétiques, ou les représentants qu’ils auront désignés présenteront à la session plénière du lundi 25 juin un rapport sur les résultats des travaux du groupe spécial d’experts qui sera inclus dans le rapport sur la trente‑sixième session de l’IGC. Le rapport des coprésidents sera établi et présenté sous leur propre responsabilité et autorité.

Documents

1. Le groupe spécial d’experts peut s’appuyer sur tous les documents de travail de l’OMPI, y compris le document WIPO/GRTKF/IC/36/4, ainsi que sur toute autre contribution des États membres et tout document produit par le Secrétariat de l’OMPI.

Programme

1. Le tableau ci‑après contient le programme proposé pour le groupe spécial d’experts, étant entendu qu’il y aura une certaine souplesse. Les coprésidents modifieront le programme comme ils le jugeront approprié.

|  |  |
| --- | --- |
| **Horaires** | **Activité** |
| 9 h 00 – 12 h 00 | * Ouverture de la réunion par les coprésidents * Déclarations liminaires * Objet * Divulgation |
| 12 h 00 – 13 h 30 | Pause déjeuner |
| 13 h 30 – 16 h 30 | * Divulgation (suite) * Bases de données * Mécanismes relatifs à la diligence requise * Conclusion par les coprésidents |

[Fin du document]